

LA TROP GRANDE CURIOSITÉ DES BANQUES

Category: [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

Tag: [Scandale](#)



La loi du 29/01/2009 - 2009-104 - semble avoir aiguisé la curiosité des établissements financiers.

Nancy, le 06/04/2010

Nous publions une réponse officielle de la Caisse d'Epargne concernant le questionnaire Il peut être noté que la banque reconnaît la démarche commerciale de cette demande. En outre elle justifie les questions indiscrettes en invoquant les mesures qui sont à appliquer aux personnes soupçonnées de terrorisme ou de blanchiment ! Elle a juste oublié d'indiquer les articles qui la dispensent de cette demande et notamment les articles L. 561-5 et L. 561-9 du Code Monétaire et Financier !

[La réponse de la Caisse D'Epargne](#)

Nancy, le 20/03/2010

Nous publions un long article sur notre site informatif ufcnancy.fr concernant des demandes extravagantes de deux banques. Le mieux pour apprécier la situation est de voir ce qui est demandé et comment !

- [Caisse d'Epargne : La demande !](#)
- [Crédit Agricole : Le document !](#)

Un auditeur de France Bleu nous a fait parvenir une demande de la Caisse d'Epargne du Nord. Il est amusant de constater que cette banque bien qu'appartenant au même groupe est nettement moins curieuse !

[Caisse d'Epargne du Nord : Le document](#)

Nous indiquons en fin de l'article sur le site informatif des conseils pour une lettre à envoyer. Nous sommes bien sûrs intéressés tant par la réaction des banques concernées que de tout autre

demande émanant d'autres établissements

